## TMJ.REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## **DECRET Nº 99-277 DU 28 MAI 1999**

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 mai 1999.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

## DECRETE:

<u>Article 1er</u>. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abuja (République fédérale du nigéria).

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 1999

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-